

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI,
DE LA RECHERCHE DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

05/235 du 6/02/86
LE DECRET N° 111/85-DGFI-DGICG
portant intégration et nomination de certains
candidats dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des services Sociaux (Enseigne-
ment) en tête PARONDA Philomène Marie

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S /

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 049/84 du 23.8.1984 portant modification des certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut général
des Fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 207/77 du 21.6.1986 fixant le Règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/804/MST-DGT du 30.9.1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement
Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20
et 21 du décret n° 64/165/FF-DE du 22.5.1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 62/131/ME du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FF du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FF du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/82 du 3.2.1982
portant statut général des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FF du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FF-DE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les Fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles
7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/80 du 24.2.1967 réglant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et res-
sements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FF du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations Administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 5.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 338/MESS-DGES-DEFA-SF-P3 du 26.9.1985
du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant
les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

LE DECRET :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, les candidats titulaires de la Licence ES-Lettres (Session de 1984) et du Certificat d'aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) Option : Anglais, Français, Philosophie, Histoire et Géographie obtenus à l'Université Marien NGOUABI sont intégrés dans les cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et normés au grade de Professeur Certifié de Lycée de 1^{er} échelon Stagiaire, indice 830.

- BAHONDA Philomène Marie, née le 3 Janvier 1960 à Brazzaville
- BANIANGUINA-MAKOUNGOU, né le 10 Juillet 1959 à Kindamba-Kiassi
- BATELA Alphonse, né le 28 Janvier 1961 à Kinsoundi
- BOUBERI KOUDELIKA ^{Grégoire}, né le 10 Mai 1958 à Pointe-Noire
- LILAS KLOUZI Louise, née le 6 Juin 1959 à Brazzaville
- MAKELA Michel, né le 6 Juin 1958 à Pointe-Noire
- MALORI Jeanne, née le 11 Janvier 1958 à Madingou
- MANGUITOUKOULOU Gilbert, né le 2 Décembre 1961 à Kimbédi
- MBINDOMA Gabriel, né le 25 Octobre 1962 à Kimbilly FCA d'Enyellé
- MOUSSOUNDA Frédéric, né le 1er Juillet 1960 à Kena-Nyanga
- MISSIE Raphaël, né le 24 Octobre 1954 à Boulaba
- NAKOU-PAKOU Oscar, né le 11 Juin 1958 à Loundala-Kayes
- NGOMA Daniel, né le 15 Février 1959 à Sibiti
- NGOULOU Jacques, né le 18 Juin 1961 à Mbila
- NTSIET-NGOIC Pierre, né le 16 Août 1961 à Libreville
- SCUEBELA Jacques, né le 26 Janvier 1959 à la Mat. de Boko
- TOUNGOULOU Michel, né le 27 Septembre 1959 à KAYES
- MASSAMBA Noël, né le 1 Janvier 1961 à la Mat. de Kinkala
- MISSENGUE Jean, né le 14 Janvier 1960 à Makoungou
- NABA-KOUNKABA Edgar, né le 1 Avril 1958 à Mouyali-Manga
- SITOU Jean Baptiste, né le 1 Mai 1959 à Pointe-Noire
- MOUNGUEMQUE Elie, né le 23 Août 1961 à Dolisie
- KIPPEL BASSY Jean Paul, né le 26 Septembre 1959 à Kimongo Poste

ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 6 Février 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSICHA.-

Angé Edouard LOUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC	1	D.C.F.	1	SGG/BC	2
- DGFP/DGFC	3	DPAA	2		
- MESS/CAB	2	DGFP EST	2		
- DGES	2	DOSSIERS	66		
- D.G.B.	3	INTERESSES	22		